

Centre de services scolaire des Mille-Îles

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mercredi 10 novembre 2021 à 17 h, en visioconférence. Le CFNT est situé au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse, QC J7R 5R8

Étaient présents :	Mme	Marie-Noël Richer	Présidente et Représentante du groupe socio-économique
	Mme	Sophie Bédard	Vice-présidente et Représentante des organisations communautaires
	Mme	Kathleen Walsh	Personnel enseignant
	Mme	Linda Lemieux	Personnel enseignant
	M.	Joël Morin	Personnel enseignant
	Mme	Jacinthe Clément	Personnel professionnel
	Mme	Martine Lafrance	Personnel de soutien
	Mme	Annie Tourangeau	Personnel de soutien
	Mme	Katerine Lepipas	Directrice
	Mme	Manon Pagé	Gestionnaire administratif
Étaient absents :	M.	Patrick Lazzaroni	Directeur adjoint
	Mme	Maud Bourgeais	Personnel enseignant
	Mme	Chantal Laforest	Représentante des entreprises de la région (administration et commerce)
	M.	Antoine Roussel	élève

Résolutions**21-22 CE 1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Katerine Lepipas ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h 08 et constate qu'il y a quorum.

Elle demande aux membres de bien confirmer leur présence à madame Annie Tourangeau. L'importance étant de vérifier le quorum avant la rencontre.

21-22 CE 1.2 MOT DE BIENVENUE**1.2.1 RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Katerine Lepipas souhaite la bienvenue à tous les membres. Merci de votre présence.

Madame Lepipas mentionne la venue de trois (3) nouveaux membres, madame Maud Bourgeais, «Personnel enseignant», madame Jacinthe Clément, «Membre professionnel» et monsieur Antoine Roussel, «Membre élève» au programme Dessin de bâtiment. Nous leur souhaitons la bienvenue.

De plus, chaque membre du conseil d'établissement se nomme à tour de rôle et se présente.

Madame Lepipas présente le rôle du conseil d'établissement. Le but est de travailler dans l'intérêt de l'ensemble des élèves du Centre, ainsi que de prendre des orientations pour le CFNT à divers niveaux et pour divers projets. Le travail dans le respect est attendu, le but étant de travailler en collaboration et de faire évoluer positivement les dossiers.

Le conseil prend plusieurs décisions sur divers dossiers, dont le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, la facture-élève, le budget, etc. De plus, la direction s'engage à assurer une communication constante avec le personnel ainsi que les élèves, lorsque nécessaire.

Nous avons également la responsabilité de répondre aux différentes consultations demandées par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après, CSSMI).

21-22 CE 1.3 QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Lepipas explique ce point à l'ordre du jour. La durée de ce point est d'environ 10 à 15 minutes. C'est un point pour la parole du public. La personne peut poser une (1) question et une sous-question, mais il ne s'agit pas d'un débat ou d'échanges.

La personne doit s'inscrire à l'avance comme le stipulent les Règles de régie interne. Minimale, 24 h avant la tenue du Conseil et elle doit faire parvenir sa question afin de laisser le temps à la présidente de se préparer, afin de pouvoir répondre à la question.

Finalement, lorsqu'il n'y a personne qui s'inscrit à ce point, la mention «Sans effet» est notée au procès-verbal de la rencontre.

Pour ce mercredi 10 novembre 2021, le point est sans effet.

21-22 CE 1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 10 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par madame Martine Lafrance d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.	Ouverture de l'assemblée		5 minutes
2.	Mot de bienvenue		5 minutes
	2.1 Rôle du conseil d'établissement		
3.	Questions du public		
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 10 novembre 2021	<i>adoption</i>	5 minutes
5.	Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15-06-2021		
	5.1 Adoption	<i>adoption</i>	5 minutes
	5.2 Suivi		
6.	Élection et nomination des représentants au conseil d'établissement		
	6.1 Élection à la présidence	<i>adoption</i>	7 minutes
	6.2 Élection à la vice-présidence	<i>adoption</i>	
	6.3 Élection de la trésorerie	<i>adoption</i>	
	6.4 Élection du secrétaire	<i>adoption</i>	
	6.5 Élection du Gardien du temps	<i>adoption</i>	
	6.6 Mot du président(e)		
7.	Formation des membres du CÉ - Nouveau (x) membre(s) seulement		
	7.1 Visionnement des nouvelles capsules (cliquer sur ce lien)	<i>information</i>	3 minutes
	7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques	<i>information</i>	
	7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre	<i>information</i>	
8.	Attributions du conseil		
	8.1 Règles de régie interne	<i>approbation</i>	10 minutes
	8.2 Planification annuelle des rencontres du CÉ et diffusion du calendrier des rencontres sur le site du CFNT	<i>adoption</i>	5 minutes
	8.3 Politique relative à l'admission, à l'inscription, et à la répartition des élèves dans nos établissements	<i>Consultation</i>	5 minutes
	8.4 Cadre d'organisation scolaire 2022-2025	<i>Consultation</i>	5 minutes
	8.5 Présentation du bilan financier au 30 juin 2021	<i>information</i>	10 minutes
9.	Informations de la direction	<i>information</i>	10 minutes
	9.1 Mesures pédagogiques additionnelles pour les élèves		5 minutes
	9.2 Projet éducatif 2022-2025		5 minutes
	9.3 Portrait de la pandémie (COVID-19) CFNT		5 minutes
	9.4 Activités au CFNT		
	9.5 Travaux CFNT		
10.	Déclaration d'intérêts - formulaire	<i>Information</i>	1 minute
11.	Points divers		5 minutes
12.	Levée de l'assemblée	<i>adoption</i>	1 minute

Le prochain CÉ aura lieu le 26 janvier 2022.

CE-CFNT-
10112021-21-22-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-22 CE 1.5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JUIN 2021

1.5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2021

Il est proposé par madame Martine Lafrance appuyé par madame Kathleen Walsh d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 juin 2021 tel que proposé.

CE-CFNT-
10112021-21-22-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.5.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2021

Aucun suivi.

21-22 CE 1.6 **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE, À LA VICE-PRÉSIDENTE, À LA TRÉSORERIE AINSI QU'AU SECRÉTARIAT– Pour adoption**
1.6.1 **ÉLECTION**

Madame Katerine Lepipas anime la période d'élection des membres du Conseil d'établissement [2021-2022](#).

Élection au poste de présidence

Mise en candidature

Madame Sophie Bédard propose madame Marie-Noël Richer à la présidence.

Madame Marie-Noël Richer accepte la présidence et nommé par acclamation au poste de présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2021-2022](#) et [2022-2023](#).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-03

1.6.2

Élection au poste de vice-présidence

Mise en candidature

Madame Marie-Noël Richer propose madame Sophie Bédard à la vice-présidence appuyé par madame Annie Tourangeau.

Madame Sophie Bédard accepte la vice-présidence et elle est nommée par acclamation au poste de vice-présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2021-2022](#) et [2022-2023](#).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-04

1.6.3

Élection de la Trésorerie

Madame Annie Tourangeau propose madame Manon Pagé à la trésorerie appuyé par madame Martine Lafrance.

Madame Manon Pagé accepte la trésorerie et elle est nommée par acclamation à ce poste respectif du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2021-2022](#) et [2022-2023](#).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-05

1.6.4

Élection du secrétaire

Madame Martine Lafrance propose madame Annie Tourangeau au secrétariat.

Madame Annie Tourangeau accepte le secrétariat et elle est nommée par acclamation à ce poste respectif du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2021-2022](#) et [2022-2023](#).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-06

1.6.5

Élection au poste de Gardien du temps

Madame Annie Tourangeau propose monsieur Joël Morin au poste de gardien du temps. Monsieur Morin décline la proposition.

Madame Martine Lafrance se propose au poste de gardienne du temps.

Elle est nommée par acclamation à ce poste respectif du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2021-2022](#) et [2022-2023](#).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-07

1.6.6 **MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Marie-Noël Richer remercie les membres du conseil d'établissement. Elle mentionne qu'elle accepte sa nomination.

À partir de maintenant, madame Marie-Noël Richer préside le conseil d'établissement.

21-22 CE 1.7 FORMATION DES MEMBRES DU CÉ – *Nouveau (x) membre (s) seulement*

Hier, le mardi 9 novembre, Madame Marie-Noël Richer précise avoir assisté à la formation du CSSMI pour les membres de la direction et les présidences des conseils d'établissements.

Madame Katerine Lepipas précise que la formation doit être complétée pour tous les **nouveaux membres** du Conseil selon le nouveau paragraphe à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* (article 459.5, 2^e alinéa).

1.7.1 Visionnement des nouvelles capsules (cliquer sur ce [lien](#))

Le visionnement de la capsule mentionnée ci-dessous est obligatoire pour le nouveau «Membre-Élève».

[Capsule 1](#) : Introduction à la formation obligatoire

1.7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques

Le nouveau membre du Conseil est invité à prendre connaissance des fiches thématiques ainsi que des fiches complémentaires.

1.7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre

Madame Lepipas informe les nouveaux membres que certaines lectures seront nécessaires et accessibles à partir du lien partagé. Une (1) lecture du **volet 2**.

1- Formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement.

Madame Annie Tourangeau fera parvenir aux trois (3) nouveaux membres, un document synthèse des sujets qui ont été vus par les membres du CÉ l'an dernier. Elle suggère de morceler les différents sujets.

Madame Tourangeau apporte des précisions à ce niveau à tous les membres du CÉ.

Ce point sera statutaire qu'une seule fois par année, soit à la première (1^{re}) rencontre du CÉ. **Le lien a été ajouté à l'ordre du jour permettant un accès rapide.**

La direction a reçu un mémo du Sous-ministre de l'Éducation, monsieur Pierre-Luc Pouliot mentionnant que les membres du Conseil d'établissement doivent poursuivre dans leur mandat la formation s'il y a de nouvelles capsules, fiches thématiques ou des lectures personnelles dans le cahier des membres. Donc, les membres sont informés qu'il en est de leur responsabilité. Les capsules seront visionnées séances tenantes, le cas échéant.

Madame Tourangeau précise que les membres seront avisés lorsqu'une nouvelle formation ou lecture sera exigée. Comme les années antérieures, cette dernière continuera à fournir un document indiquant ce que les membres ont à visionner ou à lire. Il est proposé par mesdames Richer et Lepipas de mettre le lien lorsqu'un sujet sera traité.

21-22 CE 1.8 ATTRIBUTIONS DU CONSEIL 1.8.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE – *Pour adoption*

Madame Lepipas précise qu'il y a eu un ajout à la page 6 et en continuité à la page 7. La section 5.5 Devoirs des membres a été scindée en deux parties, soit 5.5.1 Fonctions et pouvoirs et 5.5.2 Formation obligatoire lors d'un premier mandat. L'ajout a été surligné de couleur jaune. À cet effet, elle remercie madame Tourangeau d'avoir apporté et ajouté ce point aux règles de régie interne.

ATTENDU QUE conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne.

Il est proposé par madame Sophie Bédard appuyé par madame Linda Lemieux

D'APPROUVER les règles de régie interne contenues au document présenté telles que modifiées.

1.8.2 PLANIFICATION ANNUELLE DES RENCONTRES DU CÉ – *Pour adoption*

Madame Lepipas précise qu'il y a 5 rencontres de prévues au CFNT. Les membres ont reçu un document indiquant les périodes visées.

Madame Manon Pagé demande une modification pour le mois de mai 2022 en lien avec le bilan financier. Elle propose de modifier le 11 mai pour le 25 mai 2022. Nous conserverons le 8 juin pour la présentation du rapport annuel du CÉ. Cette date pourrait être sujette à changement.

La résolution se lit comme suit.

ATTENDU QUE les règles de régie interne doivent prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit **informer** les parents et les membres du personnel du Centre du jour, de l'heure et du lieu de ces séances.

Il est proposé par madame Linda Lemieux **appuyé par** monsieur Joël Morin

DE TENIR les séances du Conseil d'établissement à 17 h à la salle de documentation du Centre de formation des Nouvelles Technologies selon le calendrier suivant (*en raison de la pandémie, les rencontres se déroulent en virtuel*) :

Mercredi	10 novembre 2021
Mercredi	26 janvier 2022
Mercredi	30 mars 2022
Mercredi	25 mai 2022
Mercredi	08 juin 2022

DE PUBLIER le calendrier des séances sur le site internet du Centre.

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-09

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.8.3 POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS **2022-2023** – *Pour consultation*

Comme chaque année, le CSS sonde les établissements scolaires sur différents sujets en autres sur la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements pour la présente année scolaire 2021-2022.

Préalablement, ayant pris connaissance du document envoyé le jeudi 4 novembre dernier, la consultation traite d'écoles du primaire et du secondaire. Elle demande aux membres s'ils veulent se prononcer ou s'abstenir à ce niveau. Madame Lepipas demande un proposeur.

ABSTENTION

Il est proposé par les membres du Conseil (proposition de madame Marie-Noël Richer) de laisser les instances compétentes décider. Donc, les membres ne se prononcent pas. La grille-réponse sera complétée, signée et acheminée au Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) par l'entremise de madame Annie Tourangeau au nom de la direction, madame Katerine Lepipas, avant le **25 novembre 2021**.

1.8.4 CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE **2022-2025** – *Pour consultation*

En ce qui a trait à l'organisation scolaire, la grille-réponse est dictée par Madame Lepipas et point par point les membres se prononcent :

1-2	Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) – NEPM1/NEPM2	Il est proposé par <u>Madame Annie Tourangeau</u> de cocher «Ne se
-----	---	---

		prononce pas» appuyé par madame Martine Lafrance.
3	Relocalisation partielle de l'école du Trait d'union - TU1	Il est proposé par Madame Linda Lemieux de cocher «Ne se prononce pas» appuyé par mesdames Kathleen Walsh et Martine Lafrance.
4	Ouverture de la nouvelle école secondaire de Mirabel – NESM1 (aires de desserte, choix d'école, modification des bassins, emplacement projets particuliers)	Il est proposé par monsieur Joël Morin de cocher «Ne se prononce pas» appuyé par mesdames Linda Lemieux et Martine Lafrance.
5	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles	Il est proposé par Madame Marie-Noël Richer de cocher «Accord» appuyé par madame Sophie Bédard.
6	Liste des écoles et actes d'établissement	Il est proposé par Madame Marie-Noël Richer de cocher «Accord» appuyé par madame Sophie Bédard.

La grille-réponse sera complétée, signée et acheminée au Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) par l'entremise de madame Annie Tourangeau au nom de la direction, madame Katerine Lepipas, avant le 25 novembre 2021.

1.8.5 PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER AU 30 JUIN 2021 – *Pour information*

Madame Marie-Noël Richer invite madame Manon Pagé à présenter le bilan financier au 30 juin 2021 ainsi que de répondre aux questions.

Cette année, madame Pagé précise que le Centre présente un budget équilibré.

21-22 CE 1.9 INFORMATIONS DE LA DIRECTION - *Pour information*

1.9.1 MESURES PÉDAGOGIQUES ADDITIONNELLES POUR LES ÉLÈVES

Projet persévérance «enseignant conseil»

Madame Lepipas informe les membres de la mise en place d'un nouveau projet au niveau de la persévérance scolaire, soit la création d'une équipe d'enseignants-ressources nommée, «*Enseignant conseil*». Pour débiter, l'enseignant conseil sera déployé dans certains programmes (Ex. : Comptabilité et Soutien informatique). Il vise à apporter un suivi auprès de certains élèves et du soutien à ces derniers.

D'ailleurs, madame Jacinthe Clément accompagnée de madame Mélanie Désormiers, orthopédagogue travaillent en collaboration sur ce projet. Nous sommes à la phase de l'implantation et la 1^{re} rencontre officielle aura lieu lors de la journée pédagogique du 19 novembre prochain.

1.9.2 PROJET ÉDUCATIF 2022-2025

Le projet éducatif actuel vient à échéance au mois de juin 2022. Madame Lepipas mentionne que tout le personnel de l'établissement est mis à contribution à l'élaboration du PÉ. Selon cette dernière :

- « – Nous avons débuté et nous sommes déjà à travailler à l'élaboration du nouveau Projet éducatif pour 2022-2025 ;
- Nous sommes en révision ;
- Nous sommes à l'étape de revoir les critères Mission / Vision / Valeurs (MVV). Les valeurs sont propres au CFNT.
- Nous avons commencé tôt pour ne pas manquer de temps d'ici le mois de juin 2022 ;
- Nous sommes en attente des nouvelles directives du PVER émises par le CSSMI. Les cibles n'ont pas encore été données. »

Ce point deviendra statutaire lors des rencontres du CÉ.

1.9.3 PORTRAIT DE LA PANDÉMIE (COVID-19) CFNT

Ce point est statutaire depuis le début de l'année. Il y a des consignes provenant du ministère de l'Éducation, de la Santé publique et du CSSMI. Nous sommes en continuelle évolution selon les variants. La direction prend connaissance de toutes ces communications et elle se fait un devoir de transmettre rapidement, à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux élèves, les informations pertinentes.

Voici les récentes données par rapport au nombre de cas répertoriés :

- Il y a eu un (1) seul cas de la COVID depuis le 1^{er} juillet. Ce cas a placé un élève en isolement ;
- Il n'y a eu aucune fermeture de groupe ni de classe.

Madame Lepipas explique que les élèves sont soumis aux règles de la Santé publique tandis que le personnel relève du CNESST. Nous sommes très rigoureux, selon cette dernière.

Une prochaine communication viendra d'ici le 15 novembre de la CNESST pour l'assouplissement du nombre de 25 personnes, en présentiel, dans un même lieu. Ce dossier est à suivre.

Si les membres du conseil ont des questionnements en lien avec la gestion de la pandémie, madame Lepipas les invite à communiquer avec nous.

1.9.4 ACTIVITÉS AU CFNT

Malgré la pandémie, nous avons fait preuve d'un minimum de créativité pour la tenue de quelques activités pour les élèves.

-Dîner d'accueil au 7 octobre

Les élèves ont été accueillis avec des ballons et des sacs cadeaux multicolores. Ce dernier contenait des objets à l'effigie du CFNT, soit une bouteille d'eau réutilisable, un baume à lèvres, des marqueurs et un vaporisateur avec une lingette pour désinfecter un cellulaire ou un écran d'ordinateur et un désinfectant à main.

De plus, tous les élèves ont eu droit à un repas offert gratuitement par le Centre. À 12 h 03, la distribution d'une boîte à lunch du restaurant Subway incluant un sandwich 6 pouces, un sac de croustille, un biscuit et un breuvage était complétée.

De la musique était diffusée simultanément dans le centre, dans les classes et l'atrium. Vers 12 h 30, tous les élèves ont été invités à participer à un « quiz » avec le logiciel Kahoot à travers tous les groupes du Centre. Il y a eu une belle énergie se dégageant de cette compétition interprogrammes.

Une publication a été faite sur les réseaux sociaux dont plusieurs réactions positives ont été mentionnées. Puis le 13 octobre, les membres du Comité de promotion et de réussite (CPR) ont été sondés afin de recueillir leurs impressions et leurs commentaires sur l'activité.

-Halloween au 29 octobre

Le Centre a été décoré aux couleurs de l'Halloween avec plein de citrouilles. Le personnel et les élèves se sont déguisés et ils ont tous eu droit à un sac de bonbons. Les téléviseurs projetant des images d'Halloween ainsi que de la musique d'occasion ont égayé l'accueil des élèves.

Une publication sur les réseaux sociaux a également été faite pour partager l'activité. De bons commentaires confirment que les élèves ont apprécié cette petite attention.

1.9.5 TRAVAUX CFNT

Madame Manon Pagé fait état de la situation :

- La toiture est pratiquement terminée, il reste l'isolant pour les tuyaux à installer, toutefois, le fournisseur n'a pas encore reçu le matériel ;
- Une passerelle a été érigée pour se rendre au stationnement ;
- La géothermie avance ;
- La température vient parfois ralentir le chantier ;
- L'asphalte est retardé en avril 2022 ;
- L'atrium est redevenu ce que nous avons connu (*les «plywoods» ont été retirés ainsi que la grue établie en permanence depuis plusieurs mois*) ;

- La cohabitation s'est faite en harmonie avec le chantier et les gens de la construction malgré le bruit et les inconvénients ;
- Quant à la propreté du Centre, il y a eu beaucoup de poussière et nous ne sommes pas habitués à ça malgré tous les efforts du personnel en soutien manuel, selon madame Pagé.

Madame Lepipas affirme qu'il s'agit d'un gros projet. Elle remercie le personnel qui a fait preuve d'une grande résilience.

21-22 CE 1.10 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS – FORMULAIRE - Pour information

En début d'année scolaire, madame Annie Tourangeau a demandé aux membres de bien vouloir remplir le formulaire le plus rapidement possible.

Un formulaire est manquant et cette dernière contactera la personne concernée. Ils seront conservés au CFNT afin de les utiliser au besoin.

21-22 CE 1.11 POINTS DIVERS

Aucun

21-22 CE 1.12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE- Pour adoption

Madame Katerine Lepipas aura deux (2) nouvelles à annoncer lors du prochain CÉ.

Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par madame Martine Lafrance de lever la séance à 18 h 12.

CÉ-CFNT-
10112021-21-22-10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La secrétaire,

Madame Marie-Noël Richer

Madame Annie Tourangeau